



# Fédération des Employés et Cadres Force Ouvrière

Section fédérale du COMMERCE & VRP

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Rebondissement dans l'affaire des « fiches » du magasin CONFORAMA de LEERS !**

Rappel des faits : en 2011, un document listant les vendeurs en les qualifiant sous forme de commentaires tels que « à actionner », « laborieux », « bon soldat », avait été découvert par hasard dans une photocopieuse par un salarié du magasin CONFORAMA de LEERS (59). Des explications avaient été demandées par **FORCE OUVRIERE** lors d'une réunion du Comité Central d'Entreprise du 8/12/2011. Il a été alors démontré que les cadres de Conforama avaient été formés à une méthode de management appelée « stratégie des alliés », pour laquelle les salariés sont ainsi classés selon de tels critères subjectifs, symbolisés également par des « codes couleur ». De telles méthodes ont bien entendu une influence directe sur la rémunération des salariés, et peuvent même déboucher sur des sanctions. Pour le président du CCE, cette méthode avait été abandonnée et le cas du magasin de LEERS était le résultat d'une pratique individuelle qu'il condamnait. Le président du CCE est allé jusqu'à présenter ses excuses lors d'un CCE du 21/6/2012. Les faits ont montré par la suite que cette méthode était loin d'avoir été abandonnée, y compris après cette belle déclaration. D'autres feuilles ont été découvertes postérieurement au sein du même magasin, portant des mentions telles que « rouge à surveiller », « à sortir », « revendicatif » ... Il apparaît clairement qu'un de ces documents, qui nous était parvenu sous forme électronique, avait été créé par un membre de la direction au Siège social de l'entreprise, ce qui prouve qu'il ne s'agit pas d'un acte « individuel isolé ». Il est par exemple annoté sur le document que le fichier doit être établi chaque mois et qu'il est destiné « aux magasins sensibles ». Au regard des annotations apportées, il est clair qu'un magasin sensible est un magasin fortement syndicalisé. Il n'est pas anodin de rappeler que le magasin de LEERS était un bastion syndical **FORCE OUVRIERE** ...

Face à ce déni et devant ce scandale, **FORCE OUVRIERE**, preuves à l'appui, avait lancé une procédure contre Conforama au vu du caractère totalement illégal de telles pratiques : traitement automatisé de données personnelles non accessibles aux personnes concernées, mises en place sans consultation des instances du personnel, source de pratiques discriminatoires... La procédure semblait « enterrée » jusqu'à ce qu'un juge d'instruction du Tribunal Judiciaire de MEAUX mette Conforama en examen le 24 novembre 2021. La direction générale en a informé tous les salariés le 25 novembre 2021 par une note interne, niant en bloc les faits en parlant de « deux prétendus fichiers ». La direction générale « ne reconnaît pas les faits reprochés qui datent de plus de 10 ans et ne lui sont pas imputables, étant en contradiction totale avec ses politiques et valeurs ».

Ces propos de la direction générale sont contradictoires : ces faits « datent de plus de 10 ans » et « ne lui sont pas imputables », c'est donc qu'ils ont bel et bien existé !

**FORCE OUVRIERE**, détient les preuves de ce qui est un acte grave « en contradiction totale » avec les propos de la direction générale.

**FORCE OUVRIERE** sera très attentive au suivi de ce dossier explosif qui n'honore pas l'entreprise Conforama France.

Paris, le 29 novembre 2021

#### **Contacts :**

Jacques MOSSE-BIAGGINI Délégué Syndical Central **FEC-FO** Conforama France : 06 61 55 31 68

Manuel AIRES, Représentant Syndical **FEC-FO** auprès du CSEC Conforama France : 06 50 24 64 15

Mouloud HAMMOUR, Secrétaire **FO** du CSEC Conforama France : 06 23 79 92 25

Gérald GAUTIER, Secrétaire général de la section Commerce de la **FEC-FO** : 06 60 86 28 29